

LES COMMISSIONS

du Parc naturel régional
Oise – Pays de France



COMMISSION PATRIMOINE NATUREL ET RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 1 :** Préserver les sites de biodiversité remarquables
- **Mesure 2 :** Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
- **Mesure 3 :** Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- **Mesure 4 :** Accompagner les acteurs locaux pour des pratiques de chasse et de pêche favorables à la biodiversité et respectueuses des équilibres écologiques
- **Mesure 5 :** Préserver et valoriser la géodiversité
- **Mesure 6 :** Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
- **Mesure 7 :** Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
- **Mesure 8 :** Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Elaboration d'inventaires, d'études, de plans de gestion de sites d'intérêt écologique ou d'espèces floristiques ou faunistiques remarquables, partenariat avec les Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et d'Ile-de-France
- ▶ Elaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- ▶ Actions de restauration et d'entretien de milieux naturels
- ▶ Animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Trois Forêts et bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise »
- ▶ Programme de conservation de la flore menacée
- ▶ Etudes et actions de préservation des corridors interforestiers
- ▶ Inventaire des zones humides de la vallée de l'Ysieux et du ru de Presles
- ▶ Fonds en faveur de la préservation de la faune sauvage
- ▶ Opérations de lutte contre le Frelon asiatique
- ▶ Etc.

Contact : Jean-Luc HERCENT, Thibaud DAUMAL



COMMISSION AGRICULTURE/CHEVAL

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 7** : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité (disposition 7.1 préserver les espaces agricoles et leur vocation, disposition 7.2 accompagner les agriculteurs dans des pratiques favorisant la biodiversité et les continuités notamment herbacées)
- **Mesure 19** : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire (disposition 19.1 limiter l'érosion des sols agricoles)
- **Mesure 21** : Préserver la santé et le mieux-être des personnes (disposition 21.5 : sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité, s'appuyant notamment sur les productions locales)
- **Mesure 23** : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
- **Mesure 24** : Maintenir et valoriser les activités liées au cheval

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Gestion du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- ▶ Mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial (PAT) :
 - Attribution de la marque Producteurs Oise-Pays de France
 - Accompagnement et promotion du réseau des producteurs en circuit-court
 - Accompagnement des producteurs aux changements de pratiques
 - Aide aux collectivités pour l'installation de producteurs en circuit-court
 - Aide aux collectivités pour la restauration collective
 - Sensibilisation du public à l'alimentation saine et locale
- ▶ Accompagnement des apiculteurs dans la lutte contre le Frelon asiatique
- ▶ Etc.

Contact : Marie STURMA



COMMISSION FORÊT/FILIÈRE BOIS

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 6** : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
- **Mesure 25** : Promouvoir la gestion forestière et valoriser la filière bois

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Etudes pour la prise en compte des enjeux écologiques dans les aménagements et la gestion forestière
- ▶ Etudes et recherche pour une adaptation de la gestion de la forêt de Chantilly au changement climatique
- ▶ Elaboration d'une ligne de mobilier urbain en bois local
- ▶ Etc.

Contact : Jean-Luc HERCENT pour la gestion forestière
Nicolas LEBESGUE pour la ligne de mobilier urbain



COMMISSION RESSOURCES NATURELLES, ÉNERGIE, CLIMAT

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 10** : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
- **Mesure 13** : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
- **Mesure 16** : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
- **Mesure 17** : Préserver la ressource en eau
- **Mesure 18** : Moins produire de déchets et mieux les valoriser
- **Mesure 19** : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
- **Mesure 20** : Économiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire
- **Mesure 21** : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
- **Mesure 22** : Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Etudes et actions en faveur des mobilités
- ▶ Action en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés privées
- ▶ Développement du projet d'écologie industrielle territoriale concernant les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise
- ▶ Gestion de fonds « Expertises environnementales » qui permet de réaliser des études ponctuelles de pollution ou de risque, des études de faisabilité relatives aux énergies renouvelables, ...
- ▶ Actions en faveur des énergies renouvelables
- ▶ Actions de sensibilisation contre la pollution lumineuse
- ▶ Actions en faveur de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction
- ▶ Etc.

Contact : Pascale OLIVAS



COMMISSION ARCHITECTURE, URBANISME, PAYSAGE

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 2 :** Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales (disposition 2.2 respecter la biodiversité ordinaire, disposition 2.3 conserver et valoriser la biodiversité domestique)
- **Mesure 9 :** Fonder l'aménagement du territoire sur la limitation de la consommation d'espace et des déplacements
- **Mesure 11 :** Susciter une offre diversifiée et suffisante de logements
- **Mesure 12 :** Réussir la densification des tissus bâtis
- **Mesure 13 :** Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
- **Mesure 14 :** Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
- **Mesure 26 :** Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement (disposition 26.1 accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire)

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Gestion du fonds « Etudes d'aménagement » permettant la réalisation d'études d'aménagement opérationnel, d'études d'aménagement d'espaces publics, des esquisses architecturales...
- ▶ Etudes et accompagnement pour des aménagements intégrant une gestion alternative des eaux pluviales
- ▶ Gestion du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal : financement d'expertises phytosanitaires des arbres, de plantations d'arbres, de haies, de plantes vivaces, d'arbres fruitiers, renouvellement du patrimoine arboré, de mise en place d'écopâturage, de végétalisation des cimetières, d'arrachage des plantes exotiques envahissantes...
- ▶ Accompagnement des communes dans la gestion différenciée des espaces publics
- ▶ Accompagnement des communes lors de l'élaboration/révision/modification des PLU, dans les projets d'aménagement
- ▶ Accompagnement des communes dans le zéro artificialisation nette, la maîtrise des projets de densification
- ▶ Etc.

Contact : Philippe MEURANT pour les projets d'architecture

Claire GOUDOUR pour les projets d'urbanisme

Solange DUCHARDT et Nicolas LEBESGUE pour les plantations et les projets d'aménagement paysager et d'espace public



COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 15 :** Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Réalisation d'inventaires du patrimoine, recherches archéologiques en forêt
- ▶ Programme de réhabilitation du patrimoine rural (lavoirs, pigeonniers, calvaires, ...)
- ▶ Elaboration de plaquettes de découverte des villes et villages, de plaquettes thématiques
- ▶ Réalisation de circuits d'interprétation du patrimoine
- ▶ Accompagnement des sites touristiques dans la modernisation/ numérisation de leurs outils de médiation
- ▶ Etc.

Contact : François-Xavier BRIDOUX – Philippe MEURANT



COMMISSION TOURISME

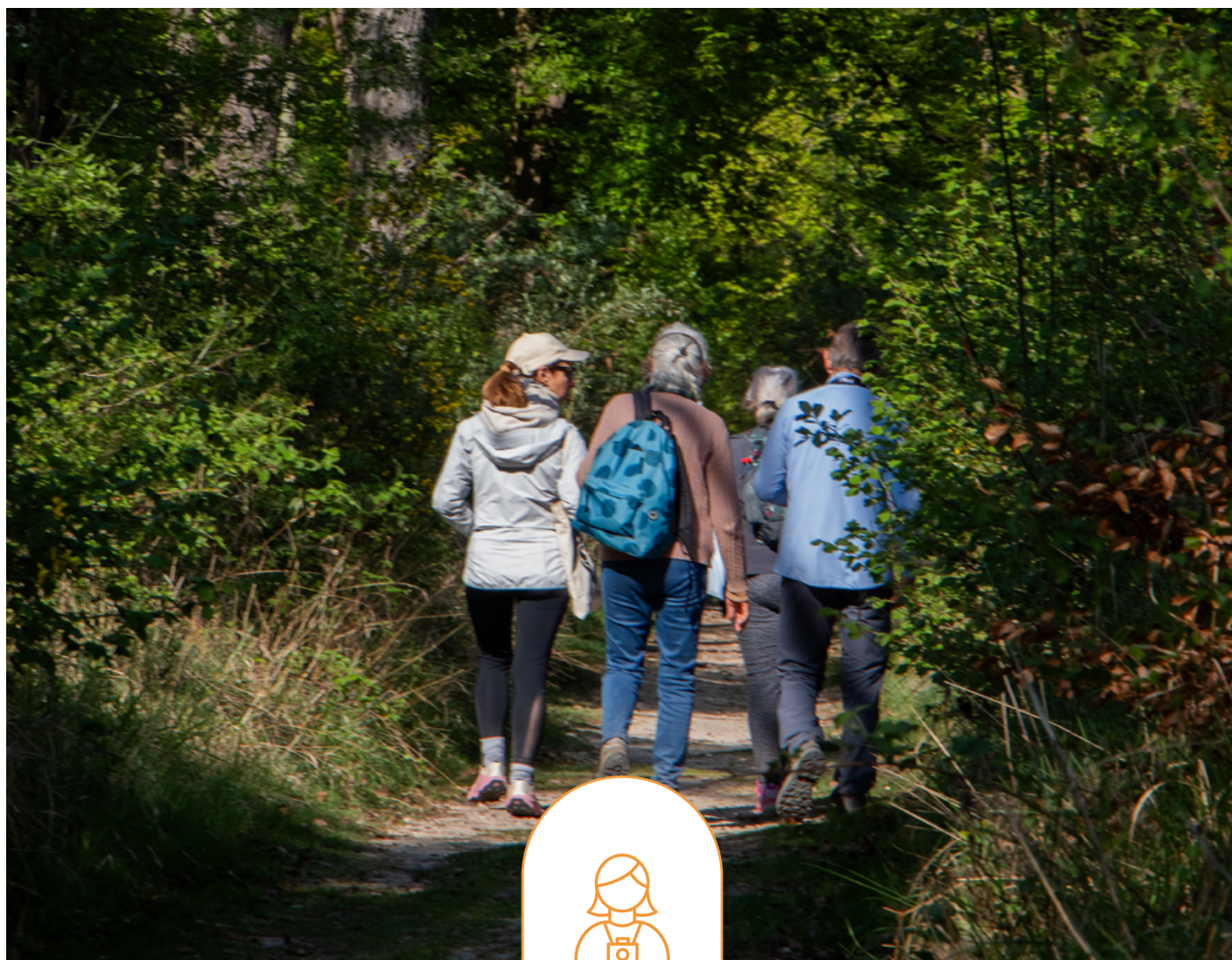
Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 29** : Faire du tourisme durable un levier pour conforter l'activité touristique
- **Mesure 30** : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Mise à jour et développement des itinéraires de randonnée pédestre, vélo, équestre
- ▶ Mise à jour des documents de promotion touristique : carte touristique, partie tourisme du site Internet
- ▶ Développement de la marque Valeur Parc naturel régional
- ▶ Mise en place de totems touristiques avec l'OT de Chantilly Senlis
- ▶ Accompagnement des sites touristiques dans la modernisation/numérisation de leurs outils de médiation
- ▶ Développement de la signalétique d'information locale
- ▶ Mise en place de sentiers d'interprétation
- ▶ Etc.

Contact : Christine LEGUEVAQUES



COMMISSION ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 26** : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
- **Mesure 27** : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
- **Mesure 28** : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Mise en œuvre du programme LEADER
- ▶ Développement du projet d'écologie industrielle territoriale concernant les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise
- ▶ Etc.

Contact : Margot JUNIER et Lucie ROQUE pour le programme LEADER
Pascale OLIVAS pour le projet d'écologie industrielle territoriale



COMMISSION COMMUNICATION – SENSIBILISATION

Les mesures de la Charte traitées par la commission :

- **Mesure 31** : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
- **Mesure 32** : Éduquer et impliquer dès le plus jeune âge
- **Mesure 33** : Des collectivités engagées dans une démarche éco-responsable et exemplaire
- **Mesure 34** : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Définition et mise en œuvre des programmes annuels de communication
- ▶ Mise en œuvre des programmes pédagogiques dans les écoles
- ▶ Elaboration des programmes de sensibilisation grand-public
- ▶ Elaboration d'outils de sensibilisation grand public
- ▶ Mobilisation du réseau des bénévoles du Parc naturel régional
- ▶ Etc.

Contact : Léa CHARIOL pour la communication
Valérie MEMAIN pour la sensibilisation



COMMISSION ADMINISTRATION, FINANCES

La Commission Administration et finances a en charge le budget, le fonctionnement courant de la structure, les moyens, l'équipement, la Maison du Parc et l'évaluation.

Exemples d'actions en cours :

- ▶ Travaux à la Maison du Parc
- ▶ Développement du système d'information géographique (SIG)
- ▶ Suivi de l'infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS mise à disposition de communes et de communautés de communes
- ▶ Travaux sur l'évaluation :
 - Organisation de la Journée de l'évaluation
 - Réflexion sur le bilan à mi-parcours
- ▶ Etc.

Contact : Sylvie CAPRON pour l'Administration et les finances
Pascal LAMBERT pour le SIG et l'évaluation



LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

67 000
hectares

70
communes

131 000
habitants



Maison du Parc
Château de la Borne Blanche

48 rue d'Hérivaux
60560 ORRY-LA-VILLE

Tél. : 03 44 63 65 65

contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr